

Le Relais assistant(e)s maternel(le)s est un espace d'échange et de rencontre ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux parents et aux enfants. La responsabilité du lieu est assurée par une animatrice, garante de cette charte d'accueil qui repose sur les valeurs suivantes :

- 🌊 le respect,
- 🌊 la neutralité,
- 🌊 le partage,
- 🌊 la bienveillance.

L'accompagnement des familles et des assistant(e)s maternel(le)s se fait par :

📍 L'ÉCOUTE ET LE SOUTIEN

Le Relais est un espace de communication qui propose son aide au travers d'une écoute personnalisée :

- 🌊 en coordonnant l'offre et la demande dans la recherche d'un mode d'accueil,
- 🌊 en encourageant les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, à formuler leurs attentes qui doivent être entendues,
- 🌊 en permettant et favorisant la libre expression des questionnements et la réflexion active autour de l'accueil et de l'éveil de l'enfant. Son bien-être devant rester au centre des préoccupations,
- 🌊 en proposant une médiation dans la résolution des difficultés rencontrées.

L'espace se doit d'être convivial et neutre afin que tous puissent communiquer librement dans le respect de chacun. La confidentialité des propos doit être garantie.

📍 L'ACCUEIL

Le Relais est un espace de jeu et d'animation collective permettant l'accueil :

- 🌊 des enfants qui font leurs premiers pas vers la socialisation avec une découverte, ainsi en douceur, de la vie en collectivité. Le lieu doit être adapté aux besoins de chaque âge et favoriser le respect du rythme de chacun. Les jeux sont mis à la libre disposition des enfants et les activités leur sont proposées sous le regard attentif et bienveillant des adultes qui encouragent et valorisent leurs acquisitions,
- 🌊 des assistant(e)s maternel(le)s qui peuvent y partager leur expérience éducative. Les ateliers d'éveil sont l'occasion pour eux d'observer l'enfant et de réfléchir afin d'adapter leur pratique professionnelle. Le relais permet aux adultes d'adopter une attitude active en lien avec ce qui se vit, d'échanger, de découvrir et de sortir ainsi de l'isolement,
- 🌊 des parents employeurs qui peuvent participer à ces temps d'échange privilégiés avec leur(s) enfant(s).

📍 L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Des permanences administratives sont mises en place pour une information des usagers sur leurs droits et devoirs.

Une orientation vers des partenaires ou des instances compétentes est indispensable car la parole des animatrices n'a pas valeur de loi.

En associant différents partenaires : parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnels de la petite enfance, le Ram crée du lien autour de l'accueil de l'enfant.

* * *
* * *



Charte de l'accueil des relais assistant(e)s maternel(le)s de Seine-et-Marne